DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 103

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les nonmembres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10 - 3056)

Octobre 1970

Pressions sur le contexte...

Le mot « contexte » désigne l'ensemble d'un texte qui entoure une phrase, une expression, et dont dépend la signification précise de cette dernière. A partir du XIXe siècle, l'acception du mot s'est étendue à l'ensemble des circonstances dans lesquelles s'insère un fait donné (Robert). Exemple : le contexte sociologique d'un événement politique ; le contexte historique d'un épisode guerrier.

Dans cette seconde moitié du XXe siècle, les chroniqueurs s'en donnent à cœur joie et, plutôt que « dans cette situation » ou « dans ces circonstances », ils ne manquent jamais de dire : « Dans ce contexte ». Il semble qu'ils aient ainsi l'impression de se donner de l'importance.

Le Fichier français (Berne, 1964) notait qu'« il est abusif de parler de contexte algérien pour désigner le problème, la question, voire l'imbroglio algérien ». Relevons, dans cet ordre d'idée, la phrase d'un commentateur de l'affaire des otages qui, se demandant si le Conseil de sécurité n'en arriverait pas à prendre des mesures punitives contre le mouvement feddayin, envisageait des « pressions économiques sur le contexte arabe »...

L'abus ne nous paraît pas moins flagrant lorsque le mot est utilisé dans un sens concret. Ainsi, après une conférence de presse sur le « nouvel Ouchy », un journaliste écrivait que le chef du service d'urbanisme avait « situé le projet Brugger dans le contexte de la ville »... (cadre, ensemble). Après l'acquisition du Signal de Bougy par la Migros, nous avons lu que ce domaine était situé « dans un magnifique contexte de vignes (décor, paysage)!

Quand ce ne sont pas d'utiles néologismes, certains mots à la mode, mots à tout faire et passepartout, ne font qu'appauvrir le vocabulaire.

Charabia d'outre-Sarine

D'une circulaire en allemand et en « français » de GRAPHOTEK (Zurich) à sa chère clientèle : « Des analyses graphologiques vous assistent à la sélection de votre personnel, vous aident à faire la connaissance de vos prochains. En cas que vous nous favorisiez d'un ordre, nous vous indiquons ci-après nos honoraires. »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos le sens exact du mot « honoraires » : Rétribution accordée aux personnes qui exercent des professions libérales.

Fausses inversions

Texte d'agence : « N'aurait-il pas été du devoir du Conseil fédéral d'ouvrir une enquête permettant de dire pour quelle raison lui-même et le parlement *ont-ils* été mal informés? »

Il y a inversion dans l'interrogation directe (Pour quelle raison ont-il été...?), mais non dans l'interrogation indirecte.

« Déodorant »

De Clément Ledoux dans le CANARD EN-CHAINÉ: « Les technocrates de la toilette intime auront sans doute jugé le mot « désodorisant » trop français, trop clair, trop honnête pour être poli. Tandis que « déodorant », ça vous jette un de ces jus... »

Encore les « sites »

Dans notre numéro de juin, nous avons dénoncé l'anglicisme site (dans le sens de base ou emplacement de fusées).

En date du 9 octobre, l'A.T.S. nous apprend que le C.E.R.N. a approuvé le projet de construction d'un laboratoire sur le domaine de Meyrin, « à cheval sur la frontière franco-genevoise, et non pas sur l'un des cinq sites offerts par des pays membres. »

En français: emplacement. Qui eût dit que la protection des sites s'étendrait un jour au langage?

La dernière trouvaille des rédacteurs du bulletin météorologique: « Eclaircies foehniques » (6 octobre). A quand les éclaircies bisiques sur le Léman?

Comité de rédaction: C. Bodinier, président (4, rue du Môle, 2000 Neuchâtel, tél. 038/5 28 48); André Amiguet, Roland Béguelin, Fernand Schaub; Alphonse Kehrer (radio); Frédéric Schlatter (sports); Eugène Verdon (correcteurs d'imprimerie).